



JOURNALISTES

# PROFESSION JOURNALISTE

N°314 SEPTEMBRE 2014

## SOMMAIRE

pages 2 à 5

► **Journalisme & journalistes : questions et témoignages**

page 6

► **Le regard de Laurent Berger**

pages 7 à 9

► **Dans l'actualité :**  
- la protection des sources  
- Sur les traces de Jaurès

page 10

► **La commission arbitrale**

pages 11 et 12

► **Dans l'actualité :**  
- dans les quotidiens  
- à France TV



# JOURNALISME & JOURNALISTES

page 2

L'information en continu est sur :

JOURNALISTES-CFDT.FR

*Élu à la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP) au titre de CFDT-Journalistes, Xavier Brouet met le doigt sur quelques aspects du statut de journaliste. Vécus au jour le jour.*

**A**côté de la Commission de la carte de première instance ou plénière, une commission supérieure peut être saisie en appel par le journaliste ayant déposé sa demande de carte. Notre approche professionnelle en première instance est souvent contredite en appel par le regard souvent plus juridique de cette commission supérieure. Car son souci est d'anticiper les arguments du tribunal administratif.

À l'usage, nous sentons bien la difficulté d'appliquer mécaniquement des critères objectifs d'attribution ou de renouvellement de la carte de presse. Ce que nous nous efforçons pourtant de faire, avançant le plus souvent sur une ligne de crête, entre notre vade-mecum (une sorte de charte interne sans valeur juridique) et la spécificité de chaque cas.

Les conditions d'exercice de la profession deviennent sans cesse plus complexes. Une clarification du statut de journaliste serait sans doute nécessaire. Et la Commission supérieure d'inviter les organisations syndicales à obtenir du législateur « une remise en chantier » de la loi Brachard (statut de journaliste, 1935). Objectif: définir un cadre plus précis sur la nature des tâches journalistiques. Soit un complément au texte Brachard fixant principalement les conditions d'exercice de la profession. Car, si la carte de presse « n'est ni un diplôme, ni un certificat de vertu, mais une attestation, un outil de travail », ce constat, une fois posé, révèle vite ses insuffisances.

**Beaucoup de journalistes qui font appel en Commission supérieure disent ne pas comprendre les motivations des décisions de la Commission plénière. Or 90% des refus en plénière procèdent de situations récurrentes.**

La modicité des revenus constitue pour la première instance un motif de refus de la carte. Nous avons fixé la barre à un demi-smic. Considérant qu'en deçà « l'activité principale, régulière et rétribuée [de journaliste] » n'est pas avérée. Or ce seuil du demi-smic n'a aucun fondement juridique. Pourtant, il est difficile de délivrer des cartes de journaliste sans prise en compte du revenu.

Autre divergence, la Commission supérieure refuse tout examen de « la nature journaliste » du support, site internet, ou émission radio-télé. « Nous ne sommes pas une instance déontologique » justifie-t-elle, ce qui exclut, dit-elle, tout « jugement qualitatif » de l'émission. Nous lui opposons « notre droit à la subjectivité », considérant que notre analyse repose sur des bases professionnelles, et non juridiques. Là encore, on voit qu'une clarification du statut ne serait peut-être pas superflue. Notamment pour faire la part des choses entre l'info et le divertissement, à l'heure où l'infotainment brouille les repères dans l'esprit du public: Le Grand Huit (D8) est actuellement au tribunal administratif (TA), et nous avons également refusé des cartes à Confessions intimes, Vivement Dimanche prochain ou C'est à vous.

Sur le statut d'autoentrepreneur, la Commission supérieure se réserve la possibilité de requalifier, au cas par cas, en fonction des nouveaux éléments apportés par le requérant. « Attention à la double peine » prévient l'un de ses représentants. « Oui, mais la CCIJP doit rester un verrou, le journaliste est statutairement un salarié » objectons nous, car laisser filer les choses a valeur d'encouragement pour les employeurs.

Enfin, la Commission supérieure renouvelle les cartes sur la base de l'année civile. Ce qui n'est pas notre cas, puisque nous prenons les demandes en compte jusqu'en octobre. Pourquoi ne pas bloquer une date limite (effective) de dépôt du dossier ?

Les cartes chômeur constituent un autre motif de divergence. La supérieure les attribue systématiquement sur la base de l'activité de référence lors de l'entrée au chômage, même en cas de changement d'activité durant la période Assedic. Pas nous. Le TA, lui, n'a pas de doctrine sur le sujet.

Xavier Brouet



# TÉMOIGNAGES



**CORALIE DUPONT : « À LA RADIO, PAS UNE SECONDE À PERDRE »**

*Journaliste dans une radio musicale à Clermont-Ferrand, Coralie Dupont nous fait vivre sa journée comme si nous y étions.*

**Lever avant l'aurore.** On m'a toujours dit « la radio, ça se fait le matin ». Donc, le lot des journalistes qui travaillent dans une radio musicale, c'est de se lever très tôt. C'est une règle que l'on doit accepter. Entre 6h et 9h, c'est sur cette tranche horaire que nous sommes le plus écoutés. En effet, nous réveillons nos auditeurs, ils nous écoutent dans leur salle de bain ou dans leur voiture en allant au travail. Mais un flash ne s'écrit pas en un clin d'œil. Je suis donc à la rédaction vers 4h30 ou 5h.

**Notre info ce n'est pas de l'info low-cost,** de la news au rabais, de l'actualité pour crétins? Non ! Nous proposons à nos auditeurs l'essentiel de l'actualité dans leur région et en France. Les flashes font 3 minutes et sont diffusés, en direct, toutes les demi-heures. Ils sont composés de 80% d'infos locales et 20% d'infos nationales. Et faire un flash de 3 minutes est un véritable exercice de concision et de rapidité. Il faut sélectionner les infos parmi les dépêches du fil AFP, les journaux, et les communiqués institutionnels... et être perspicace pour ressortir « l'ADN » d'une info. Il faut savoir réécrire une brève en quelques minutes. Si une information de dernière minute tombe, il faut savoir en faire la synthèse très rapidement pour la présenter au prochain flash.

**Et c'est pas fini !** Après les flashes, commence l'autre journée de travail, celle des reportages. Ce n'est pas toujours aisé car souvent

les conférences de presse se déroulent l'après-midi. D'autres événements ont lieu en soirée. Les communicants pensent aux impératifs de la presse écrite, moins à ceux des radios. Il faut donc jongler avec les plannings. Puis retourner à la station pour monter les sons.

**Les mains dans le cambouis.** Les journalistes en radios musicales se réalisent eux-mêmes. Il n'y a aucun technicien. Les journalistes connaissent donc les machines, les logiciels et les opérations à réaliser. On fait tout ! Et à la seconde près ! Interview, montage, écriture, présentation, incident technique : nous sommes seuls maîtres à la barre. Un métier exaltant ? Evidemment, même si les salaires sont les plus bas de la profession.

**Le rédac-chef, c'est moi !**

Seule aux commandes de la matinale, la ligne éditoriale nous laisse une grande autonomie. La créativité n'est pas absente dans le travail. Au contraire, nous sommes les seuls à décider de la pertinence des sujets locaux, des choix éditoriaux locaux. La bonne connaissance du terrain et notre ancrage local nous offre un avantage certains sur d'autres.

**Vous avez dit « vie sociale » ?** Le revers de la médaille de notre métier, ce sont les horaires. Pas facile de jongler avec une vie familiale quand on travaille en horaire décalé. Et c'est sans compter avec le coup de barre à 9h. Heureusement, 9h, c'est la fin de la matinale, un café et ça repart ! C'est aussi pour cette raison que l'on s'accorde une sieste l'après-midi. Sinon impossible de tenir la distance ! Dernier point, on se couche tôt et l'on reporte les sorties au week-end. Donc peu ou pas de vie sociale la semaine.

Coralie Dupont



**THIERRY BOUSSIER : « LA SPÉCIALISATION NE SUPPORTE PAS L'AMATEURISME »**

*Professionnel travaillant dans la presse spécialisée, Thierry Boussier témoigne des multiples facettes de ce journalisme.*

« Comment je vis mon travail de journaliste dans la presse spécialisée ? » Cette intéressante question rejoint celles qui furent les miennes avant de postuler pour l'« organe officiel d'information et de liaison » de l'Église d'un diocèse. Spécialisation particulière donc, le salut des âmes-humour. Pendant cinq ans, après avoir créé ce mensuel de 16 pages diffusé sur abonnement, j'en ai été le rédacteur en chef.

Je développerai davantage cette phase de conception et les questions préalables. Certaines sont propres à ce type de publication, les réponses conditionnent le travail ultérieur : le journal va-t-il accompagner son lecteur sur des routes bien balisées et/ou prendra-t-on le risque de le confronter à de nouveaux horizons de pensée ? Le patron du diocèse et d'autres personnes en responsabilité tiendront-ils chronique ? Quelle place pour le débat, la formation, ce qui se vit sur le terrain ? Et pour l'information extérieure à la structure ?

Dans cette phase de création j'ai bénéficié d'une réelle autonomie. Des allers-retours avec des collaborateurs de l'évêque - commission communication ou le plus souvent un des vicaires - est sortie une maquette avec des pages aux noms évocateurs : Regard nouveau, Matthieu 25, Diocèse en marche, Foi et Moi, Vécu & partagé... Ils se

traduiront par des témoignages de personnes engagées, indépendamment de leurs convictions religieuses, par des pages 'médiatisme et culture', vie locale, par un dossier spirituel, un éditorial de l'évêque, notamment. Le sommaire est arrêté par le comité de rédaction où siègent le vicaire général, deux journalistes professionnels, des personnes de diverses sensibilités et des jeunes.

S'il n'a pas été facile de se faire préciser la mission prioritaire du journal -formation, information, témoignage, lien social ?- sa 'spécialisation' reste nuancée par son ouverture thématique : à la différence d'un mensuel sur le tennis ou d'une revue associative, dédiés à leur sujet, il s'adresse aux catholiques mais ne leur parle pas que d'eux-mêmes.

Ces mois de préparation avant la parution du premier numéro, je les ai vécus comme une expérience passionnante, bien conscient qu'on n'a pas tous les jours l'occasion de créer un journal.

J'ai ensuite été confronté aux nécessités de la spécialisation. Comme trouver le bon niveau d'information et donc d'interlocuteur selon l'objectif du journal -qu'il faudra peut être revoir si le public ne suit pas. Elle limite les sujets, mais contraignant à multiplier les angles elle permet d'approfondir et de donner à lire des interlocuteurs plus divers, ce qui peut aérer l'esprit. Ainsi Noël fut traité une année avec un réveil solidaire, des jeunes ruraux qui montent une veillée, la recette de petits hérissons de chocolat et amandes effilées, une réflexion sur le sens de cette naissance; une autre année avec des témoignages présentant Noël dans différents pays, et comment ici des gens d'origine étrangère le vivent.

Spécialisation n'est pas synonyme d'enfermement, mais exclut l'amateurisme.

Thierry Boussier



**SYLVIE RIBOT :**

« LES FONDAMENTAUX RESTENT LES MÊMES »

*Localière dans le quotidien «Ouest-France», Sylvie Ribot apprécie la diversité de ce métier dont la pratique est devenue très prenante.*

**Pourquoi as-tu choisi ce métier ?**

Je voulais découvrir les choses qui se passent, celles qu'on nous dit mais aussi celles que certains veulent cacher. Et les raconter, notamment par l'écrit, car j'aimais (j'aime toujours) les mots. Le côté non-routinier de la locale m'a aussi attirée. J'apprécie beaucoup de pouvoir rencontrer, en l'espace de quelques heures ou quelques jours, un tondeur d'alpagas comme un élu local, un artiste comme un ingénieur dans l'optique, un déporté de la Seconde Guerre mondiale comme un étudiant, des-qu'on-n'entend-pas-tous-les-jours et dont on peut porter la parole.

**Qu'est-ce qui a changé depuis tes débuts ?**

Sur la forme, et donc dans la pratique, les choses ont évolué. Journaliste depuis bientôt 20 ans, j'ai connu les pellicules argentiques qu'il fallait développer et porter au train pour les acheminer jusqu'à la rédaction départementale. Maintenant, le numérique est partout, chez les correspondants de presse aussi. Par contre, on les voit moins dans les rédactions. Tout comme les interlocuteurs extérieurs qui ont pris le réflexe du mail. Depuis la création du site Internet, il faut aussi faire plus vite et davantage sur un seul sujet : à l'article-photo pour le papier s'ajoute la brève pour le site... souvent accompagnée d'une vidéo réalisée et montée sur smartphone avec nos p'tits doigts! Avec tous ces outils, cela peut s'avérer épique sur le terrain quand c'est un sujet dont on ne maîtrise pas le déroulement. Du coup, à moins qu'on recrute pour rediviser ces diffé-

rentes tâches, il faudra peut-être prévoir quelques cours de contorsion dans les formations journalistiques! Nous relayons aussi nos infos sur les réseaux sociaux tout en y faisant une veille sur certains sujets.

Je trouve également qu'avec certaines rubriques « pratiques » ou d'idées de sortie (dont les lecteurs seraient friends), on a aussi plus de travail d'annonces brèves, guère palpitant. Globalement, on est physiquement moins sur le terrain qu'il y a quelques années, malheureusement. Le temps sur écran, lui, a augmenté.

**Tu t'y retrouves, malgré tout ?**

Oui, parce que les fondamentaux restent les mêmes. Le passage par le net est inéluctable et amené à se développer. Et positivement : il permet parfois un peu plus de fantaisie dans la façon d'écrire ou de titrailler! Si les réseaux sociaux et l'instantanéité d'Internet peuvent donner envie à certains lecteurs de s'informer, de chercher des articles plus fouillés, on pourra sans doute s'en sortir. À l'inverse, si le côté « zapping » l'emporte, cela sera plus compliqué pour les journalistes de presse écrite : où sera, alors, la valeur ajoutée? J'espère ne pas voir le boom des robots-rédacteurs de dépêches...

Recueilli par Isabelle Bordes

**DIEGO MALCANGI :**

« LE JOURNALISME EST TROP DANS LA ROUTINE »

*Journaliste bilingue, Diego Malcangi a exercé en Italie avant de travailler à partir de 1997 pour la télévision «Euronews».*



« Le journalisme que j'exerce n'est pas celui dont je rêvais » reconnaît volontiers Diego Malcangi dont la carrière a commencé comme photographe dans un quotidien local. Un stage dans une télévision locale puis un autre dans une deuxième lui permettent de mettre le pied à l'étrier. Il passe à la radio, lance un comité

« Mains propres », ce qui lui vaut d'être poussé vers la sortie. « J'ai alors décidé de choisir ma radio. » Diego la trouve en étant, cette fois-ci, « embauché à la régulière. » Devenu «l'expert des radios», toujours dans le privé, il quitte Radio One-O-One où « je n'étais pas très bien payé ».

**Le sensationnel privilégié**

1997, direction Lyon. Pigiste, CDD à Euronews. S'il était chargé de beaucoup d'interviews à la radio, ce n'est plus vraiment le cas à la

télévision. « En CDI, je fais ce que l'on me demande de faire ». C'est-à-dire beaucoup de desk, de la réécriture de dépêches. S'il est gagnant niveau vie privée, il regrette la liberté de mouvement et la gestion du temps que lui permettait son état de pigiste.

Recycler les dépêches est un exercice que l'on peut pratiquer « dignement ». À Euronews, l'éthique a encore droit de cité : «on peut encore refuser», ce qui n'est plus le cas partout ailleurs. « On a un peu perdu le sens du journalisme, un élément essentiel de la démocratie » estime-t-il.

Le sensationnel est privilégié. Le métier est tombé dans la routine. Place désormais au journalisme-spectacle généralisé. Un positionnement éditorial qui éloigne le journaliste de la population avec le danger, craint Diego qu' « il ne soit plus dans le monde réel » mais dans « un monde représenté. » Le journaliste doit rester « un chien renifleur qui sent l'odeur de la réalité. »

R.H.

**HERVE KEMPF :**

« LA LIBERTÉ DE JUGEMENT AVANT TOUT ! »

*Hervé Kempf a plus de trente ans de journalisme derrière lui en presse écrite (La Recherche, Courrier international, Libération, Science et vie micro), à la télévision (France 2). Il a quitté Le Monde en 2013 après quinze années et a retrouvé Reporterre (www.reporterre.net), un média qu'il avait fondé en 1989, devenu depuis sept ans un média numérique.*

Pour ce spécialiste des questions d'environnement, une chose est claire : « Le journalisme est un métier dont l'objet est de rapporter à ses contemporains ce qui se passe dans le monde et dans l'actualité d'une manière loyale, fiable, exacte, et inspirée par une farouche liberté de jugement ».

Pour lui, le support technique importe peu, même si bien sûr il y a quelques différences. « Les règles de base restent les mêmes, notamment pour mener une enquête », témoigne-t-il. Il reconnaît volontiers qu'aujourd'hui, il fait « plus de sons qu'hier, plus de photos » que lorsqu'il était dans un journal papier, et que « cela rend le métier plus

intéressant », par exemple pour construire un récit.

Quant à la rapidité de traitement de l'actu qu'engendrerait le média numérique, il souligne que c'est avant tout un choix rédactionnel : « À Reporterre.net, nous avons fait le choix d'une édition quotidienne avec bouclage le matin. Nous ne nous sentons pas liés par un flux continu, même si quand une info très importante survient, nous la traitons le jour même. Finalement, cela nous conduit à mettre en œuvre une des caractéristiques de notre profession : faire des choix en évitant le zapping et en produisant un traitement de fond. »

Recueilli par Jean-François Cullafroz



**CLAUDE-HELENE YVARD :**

« UN PIGISTE EST PRESQUE UN SALARIÉ COMME LES AUTRES ».

*Diplômée de deux écoles de journalisme reconnues, représentante de l'USJ-CFDT à l'IJBA (l'École de journalisme de Bordeaux), Claude-Hélène Yvard est rédactrice pigiste pour différents médias dont un en ligne. Elle exerce en Dordogne, un département plutôt rural.*

La pige est «un deuxième accident de la vie» qui l'a conduit à exercer ce métier de cette façon. Ce choix s'est imposé à elle. « C'est ma deuxième expérience de la pige. La première remonte à une douzaine d'années » témoigne l'une de ces professionnels exerçant en Dordogne. Leur nombre tend à progresser. « Les conditions de travail se sont considérablement durcies ».

Malgré cela, la pige offre une certaine souplesse. « Je peux par exemple conduire mes enfants à l'école le matin et les accompagner à des activités sportives le mercredi après-midi. » Au travail au plus tard à neuf heures du matin, sa journée commence par la lecture de mail, une revue de presse rapide et une plongée dans les réseaux sociaux. Autonome, forcément organisée, Claude-Hélène est tenue par les délais, les prises de rendez-vous en tachant de ne pas se laisser submerger par un surcroît de travail.

Un pigiste est à la fois son propre rédacteur en chef, son responsable des ressources humaines et son comptable. Il lui faut gérer la fluctuation importante des revenus, l'alternance des longues journées, les périodes de recherche de sujets... et l'envie de ne pas travailler, certains jours.

Ses rémunérations varient entre 35 euros et 50 euros brut le feuillet et les photos-quand elles sont payées-, entre 15 et 25 euros brut. Les tarifs pratiqués tendent à la baisse. Ils sont parfois bien en dessous de ce qui est préconisé, en pratique, en régions. De plus, il faut faire preuve de persévérance pour que l'ancienneté soit comptabilisée dans les bulletins de piges et, dans certains cas, les frais de déplacements.

« J'ai tenté de développer de nouvelles collaborations en me heurtant au statut d'auto-entrepreneur ». En repositionnement permanent, Claude-Hélène a pleinement conscience que les compétences exigées ont évolué. Aujourd'hui, il faut être rédacteur, photographe, maîtriser les réseaux sociaux, parfois le secrétariat d'édition. La maîtrise de la vidéo est très demandée.

L'avenir? « Malgré les difficultés, je veux continuer à croire à l'avenir de notre profession tout en souhaitant que chacun comprenne qu'un pigiste est presque un salarié comme un autre. »

Recueilli par Richard Hecht

**À LIRE**

**« LE JOURNALISME EN QUESTIONS, RÉPONSES INTERNATIONALES »**

Fondée en 2010, la Conférence nationale des Métiers du Journalisme (CNMJ) est une association loi 1901 qui se fixe comme objectif de « contribuer aux échanges entre les Écoles de journalisme ». En 2013, elle a recueilli dans le monde des réponses aux mutations d'une profession en crise. Ces témoignages sortant du cadre hexagonal constituent les actes de la 4<sup>ème</sup> Conférence.

Précieux par les enseignements qu'il apporte, ce document s'intéresse aux mutations économiques, à l'emploi ainsi qu'aux nouvelles stratégies d'entreprise et pratiques du métier de journaliste.

« Le journalisme en questions, réponses internationales », sous la direction de Jean-Marie Charon et Jacqueline Papet, est paru aux éditions L'Harmattan. (harmattan.fr)



## MÉDIA & JOURNALISTES, RESPONSABLES DE LA DÉMOCRATIE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CFDT, LAURENT BERGER REGARDE LES MÉDIA ACTUELS ET CE QU'EST DEvenu LE MÉTIER DE JOURNALISTE.

### « Profession Journaliste ». Dans ce monde hyper médiatisé, comment vois-tu le rôle des médias dans notre démocratie ?

Laurent Berger. La démocratie est en difficulté aujourd'hui. On y voit davantage le jeu des postures plutôt qu'une profondeur de sens, une société éclatée, une tentation de repli et de confrontation stérile sans confrontation réelle des idées. Le rôle des médias dans la démocratie est bien sûr très important. Actuellement, la France se nourrit d'un discours de déclin qui génère la méfiance et le repli sur soi. Les médias doivent alors s'interroger s'il faut poursuivre dans cette veine ou alimenter avec des sujets qui font avancer. Ainsi les chaînes info, qui produisent « à la va vite », ne nous permettent pas un recul et une vision plus large sur l'actualité.

### Ces chaînes info outrepassent-elles leurs rôles au sein de notre démocratie ?

Elles ont leur place dans la démocratie mais n'apportent pas ce que le téléspectateur attend. Elles font de l'événementiel, relatent l'écume des choses et usent d'une pratique du « juste à temps ». Et les équipes télé qui m'interrogent se sont considérablement réduites : un caméraman et une journaliste, le preneur de son, lui, a disparu ; et le plus souvent c'est une caméra avec un seul journaliste qui fait l'interview. Les difficultés économiques des médias, de la presse écrite en particulier, amènent une intensification incontrôlée du travail et une précarité croissante. Avec des retombées ce que CFDT-Journalistes appelle la « déontologie ».

### Pour CFDT-Journalistes, la déontologie est une base essentielle pour faire respecter les règles du travail et contrer la précarité. Peux-tu nous rappeler comment la CFDT lie son action de défense des salariés et la qualité du travail qu'ils effectuent ?

Il n'y a pas un salarié qui aime travailler sans aucune bonne condition réunie. Dans le journalisme, ces bonnes conditions sont, comme ailleurs, la reconnaissance, le respect, l'absence de précarité etc. Dans les médias, plus les conditions de travail vont se dégrader et la précarité progresser, plus la déontologie sera difficile à mettre en avant. Non parce que les précaires auraient moins le sens déontologique que les autres, mais parce que les conditions pour exercer un métier sont déterminantes pour l'exercer pleinement. La pratique professionnelle ne dépend pas uniquement d'un individu mais des conditions que l'on met à la disposition du salarié.

### La remise en cause déontologique ne réside pas uniquement du côté des individus mais aussi du côté des patrons, non ?

Interrogeons le rôle des médias : est-ce seulement un business ou un impératif pour la démocratie ? À un moment où la société est en crise démocratique, il est nécessaire d'être pédagogique, non expliquer

pour donner des leçons, mais pour permettre à chacun de prendre du recul sur le « tout information » et se nourrir ainsi d'un meilleur sens critique. À voir la gestion médiatique de la Conférence sociale de juillet 2014, la presse écrite est la seule aujourd'hui à disposer des conditions nécessaires pour s'intéresser de près à un tel événement. À mes yeux, les autres médias, notamment les télé, ont perdu le sens de cette pratique.

### Pour toi, quelles exigences attendre d'un journaliste et quelles responsabilités doit-il avoir ?

Regardons l'évolution de la presse et la responsabilité de patrons pour qui l'enjeu prioritaire est de gagner de l'argent. Toute entreprise a un objet social : être rentable bien sûr mais aussi offrir un rapport social acceptable dans la création du travail. Et la presse, beaucoup plus que d'autres, doit incarner ces principes dans une démocratie. Parmi les journalistes que je côtoie, je ne rencontre guère d'entorse individuelle à la déontologie. Je sens plutôt des gens qui sont en souffrance. Ma perception de ce métier, c'est l'inquiétude sur le devenir. Et quand des journalistes rendent compte de ce qui se passe dans un pays, sans être sereins eux-mêmes, ils peuvent à leur tour susciter de l'inquiétude.

### Un dernier mot sur la situation économique de la presse aujourd'hui ?

La presse est un secteur sinistré. Face aux difficultés économiques, on met les journaux nécessaires sous perfusion, ou bien de grands groupes s'emparent de la presse d'opinion au profit d'une seule rentabilité. Il faut se réinterroger sur le modèle économique et social des médias. La logique de qualité que la CFDT veut dans la production ou le service public, vaut aussi pour les médias.

Les journaux nationaux et régionaux ont aussi une vie sur internet. Je suis lecteur de la presse nationale et régionale que j'achète parfois en ligne. Grâce au web, on a vu naître une nouvelle presse alternative : les pure-players offrent souvent des sujets avec un grand intérêt journalistique. Mais ces médias numériques n'ont pas encore le lectorat suffisant qui leur permettrait d'être pleinement indépendants.

Il n'y a pas de démocratie sans liberté de l'information et, bien qu'en France la presse soit encore libre et pluraliste, il ne faudrait pas qu'elle perde son indépendance sous le poids des actionnaires. On doit gagner en qualité de l'information, car la démocratie, ce n'est pas seulement la liberté des médias mais aussi la qualité de la presse dans son ensemble.

Recueilli par Olivier Clément



## APPEL SOLENNEL AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

« C'est par des informations étendues et exactes que nous voudrions donner à toutes les intelligences libres le moyen de comprendre et de juger elles-mêmes les événements du monde. »

/.../ » Mais tout cela ne serait rien et toute notre tentative serait vaine et même dangereuse si l'entière indépendance du journal n'était point assurée et s'il pouvait être livré, par des difficultés financières, à des influences occultes. L'indépendance du journal est entière. Les capitaux, dès maintenant souscrits sont suffisants pour nous permettre d'attendre le développement espéré du journal. Et ils ont été souscrits sans condition aucune. Aucun groupe d'intérêt ne peut directement ou indirectement peser sur la politique de L'Humanité. De plus, nous avons inscrit dans les statuts que l'apport de travail fait par les collaborateurs du journal serait représenté par des actions appelées « actions d'apport » qui permettent à la rédaction et à la direction politique de faire équilibre dans la gestion de l'entreprise aux actions numériques. C'est, dans la constitution de notre journal, une garantie certaine d'indépendance.»

/.../ » Faire vivre un grand journal sans qu'il soit à la merci d'aucun groupe d'affaires est un problème difficile mais non pas insoluble.»

Jean Jaurès : éditorial du premier numéro de « L'Humanité », le 18 avril 1904.

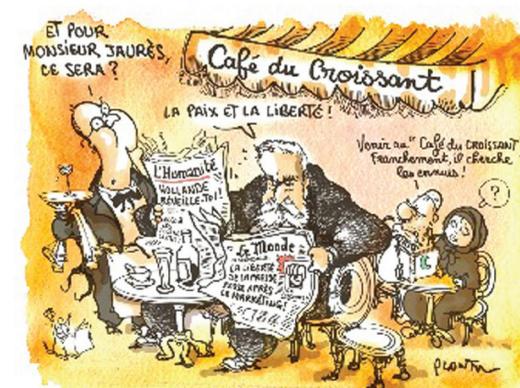
Dans les pas de Jaurès, héraut du journalisme, nous lançons L'Appel du centenaire

Le 31 juillet 1914, Jean Jaurès, journaliste-républicain, honnête et courageux, homme politique incarnant la volonté de paix et d'amitié entre les peuples, était assassiné au Café du Croissant à Paris. Jaurès dont la haute valeur morale et humaine s'était notamment illustrée lors de l'affaire Dreyfus. Il avait alors su changer d'opinion et faire un vrai travail de journaliste pour ne s'en tenir qu'aux faits, en toute éthique, et ainsi permettre aux citoyens de se faire, à leur tour, une opinion.

100 ans après, la liberté de la presse reste fragile... menacée par des attaques nombreuses

et sournoises des employeurs de presse qui ne garantissent plus tous, une information libre, pluraliste, de qualité. Des employeurs qui compliquent et déstructurent le travail des salariés des médias, particulièrement celui des rédactions et de leurs journalistes. Sur fond d'évolution générale vers le numérique et de commode alibi économique, les restructurations et concentrations s'enchaînent, des plans de licenciement et des mesures d'économie d'échelle sont mis en

Il y a 100 ans, le 31 juillet 1914 était assassiné Jean Jaurès, à Paris, au Café du Croissant



place dans la presse écrite, audiovisuelle et numérique, la précarité des journalistes s'accroît, les conditions de travail de tous les salariés se dégradent, les négociations, notamment salariales, sont en panne dans toutes les formes de presse, de même que celles sur les journalistes pigistes, l'avenir des reporters photographes (dont le nombre est en cruciale diminution) se bouche à mesure que prospèrent les banques d'images vides de sens, les accords sur la réduction du temps de travail sont revus à la baisse. La reconnaissance juridique des équipes rédactionnelles, seule capable de rééquilibrer les pouvoirs au sein des entreprises de presse et, ainsi de reconnaître une âme aux rédactions, ne figure dans aucun agenda, ni

patronal ni gouvernemental. À ce tableau s'ajoutent les engagements non tenus du président de la République, François Hollande, en matière de révision complète des aides à la presse (1,2 milliard de financement public par an), de moyens accordés pour le pluralisme de l'information, de résorption de la précarité. La protection des sources des journalistes, qui avait fait l'objet d'un projet de loi sur lesquels les acteurs du terrain ont été consultés et se sont mis d'accord, vient d'être renvoyée sine die.

Cette situation menace frontalement l'exercice même du métier de journaliste dans sa déontologie et le droit d'accès des citoyens à une libre information. Elle menace l'emploi et les conditions de travail des personnels en général. Le législateur (Émile Bra-chard) avait été prudent, en 1935, en liant directement le statut de journaliste à celui de salarié, pour limiter sa précarité et lui éviter d'avoir à choisir « entre le gagne-pain et le gagne-conscience ». Il faut revenir à l'esprit de cette loi.

Clairement, c'est la liberté de la presse et par conséquent la démocratie qui est en danger, et la responsabilité des éditeurs de médias écrits, audiovisuel ou internet, privés ou publics qui est en cause ainsi que celle des politiques.

Aussi, les organisations syndicales représentant les journalistes (Syndicat National des Journalistes, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes, SJ-CFTC, Média 2000 CFE-CGC, SNJ-FO) lancent-elles un appel solennel au président de la République qui n'entend toujours pas la voix des journalistes comme Viviani n'entend pas celle de Jean Jaurès.

Elles appellent les membres des rédactions, les journalistes isolés et les associations professionnelles à réagir dès la rentrée de septembre, afin que le gouvernement et le parlement mettent en œuvre les mesures nécessaires pour assurer un avenir à la profession de journaliste.



M. François Hollande  
Président de la République  
Palais de l'Élysée  
55 rue du Faubourg St Honoré  
75008 Paris

Paris, le 31 juillet 2014

Monsieur le Président,

Depuis des années maintenant, la crise de la presse et des médias est une réalité qui n'a fait que s'aggraver. Derrière ce constat, une multitude de situations diverses et de responsabilités différentes. S'il n'est pas toujours possible de les identifier, il est plus aisé de constater les dégâts immenses provoqués par la perte du pluralisme, la baisse alarmante de la qualité et de la fiabilité des informations, et, partant, la perte dangereuse de la confiance des citoyennes et citoyens dans leurs médias.

Des solutions existent et si certaines sont souvent faciles à mettre en œuvre, elles demandent un courage politique et démocratique sans faille.

Quand vous étiez candidat à la présidence de la République vous avez donné des assurances de votre intérêt pour une information de qualité et pris des engagements concrets. Pourtant, les propositions des organisations syndicales qui représentent les journalistes tardent à être mises en œuvre.

Vous, président de la République, garant de la Constitution Française, ne pouvez ignorer que son article 34 est très précis en matière de pluralisme de l'information.

Le temps presse, il devient urgent de mettre en œuvre les moyens concrets de rénovation des médias. Deux pistes en forme de rappel :

- Pour la presse écrite, une réelle transformation des aides à la presse pour qu'elles répondent enfin au but visé lors de leur création.
- Pour l'audiovisuel public, un financement pérenne et suffisant pour assurer correctement ses missions.
- Pour toutes les entreprises de presse : la reconnaissance juridique de l'équipe rédactionnelle qui permettra de remettre cette communauté de journalistes au centre même de leurs objectifs démocratiques.
- Pour tous : une protection des sources au niveau de la loi et de la jurisprudence européennes.

Nous vous appelons, en ce jour anniversaire de l'assassinat du grand homme politique et journaliste que fut Jean Jaurès, à considérer cette situation.

Monsieur le Président, nous : (Syndicat National des Journalistes, SNJ-CGT, CFDT journalistes, SJ-CFTC, Media 2000CFE/CGC et SNJ-FO...), vous demandons de nous accorder un entretien afin de donner un solennel coup d'envoi aux mesures de rénovation de tout un secteur essentiel à la vie démocratique de tout pays moderne.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, et vous prions d'agréer l'expression de notre haute considération.

Les secrétaires généraux des organisations de journalistes

PJ : L' Appel solennel lu devant le Café du Croissant ce 31 juillet 2014.

LES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DES ORGANISATIONS DE JOURNALISTES :

**Syndicat National des Journalistes (SNJ) :**  
Vincent Lanier  
33, rue du Louvre – 75002 PARIS  
Tél. : 01 42 36 84 23 – Fax : 01 45 08 80 33  
E-mail : snj@snj.fr

**Syndicat National des Journalistes CGT (SNJ-CGT) :**  
Emmanuel Vire  
263, rue de Paris, Case postale 570 – 93514 MONTREUIL  
SOUS BOIS Cedex  
E-mail : snj@cgct.fr

**CFDT-Journalistes :** Gérard Fourgeaud et Isabelle Bordes  
47-49 avenue Simon Bolivar  
75019 PARIS  
Tel. 01 56 41 54 20  
E-mail : journalistes@f3c.cfdt.fr

**Syndicat des Journalistes CFTC :** Gilles Pouzin  
5, avenue de la Porte de Clichy – 75017 PARIS  
Tél. : 01 44 85 38 10 – Fax : 01 44 85 38 89  
E-mail : info@journalistes-cftc.org

**MEDIA 2000 CFE-CGC (Fédération des syndicats regroupant communication, l'audiovisuel, presse et industries polygraphiques) :** Jacques Larose  
7, esplanade Henri de France – 75907 PARIS Cedex 15  
Tél. : 01 56 22 56 83 – Fax : 01 56 22 37 26  
E-mail : jacques.larose@francetv.fr

**Syndicat National des Journalistes Force Ouvrière (SNJ-FO) :** Marie Pottier  
60, rue Vergniaud – 75013 PARIS  
Tél. : 01 40 78 30 35 6 Fax : 01 40 78 30 29  
E-mail : journalistes@fo-com.com

## PROTECTION DES SOURCES : LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE INTERPELLÉ



**Le 31 juillet 2014, hommage était rendu à Jean Jaurès, élu et homme de presse assassiné il y a un siècle au Café du Croissant à Paris. Notre profession des journalistes représentée par son Intersyndicale nationale (CFDT, CGT, CFTC, CFE-CGC, FO et SNJ) a aussi rendu hommage à ce glorieux prédécesseur en rappelant ses préoccupations à François Hollande.**

Devant l'effigie de Jaurès, sur la terrasse du Café du Croissant à Paris, les organisations de journalistes ont lu l'appel solennel qu'ils ont adressé au président de la République. Précarité, reconnaissance des équipes rédactionnelles, moyens à accorder à l'audiovisuel public et surtout protection des sources des journalistes, tel est le menu du dialogue que les syndicats souhaitent voir s'instaurer avec les pouvoirs publics.

Les responsables syndicaux présents (Jean-François Cullafranz, CFDT-Journalistes), Gilles Pouzin (SJ-CFTC), Dominique Pradalié (SNJ) et

Jean Tortrat (SNJ-CGT) ont insisté sur ces attentes. Elles s'inscrivent dans le droit fil du combat que menait déjà il y a un siècle, Jean Jaurès, fondateur du quotidien «L'Humanité».

En clôture de ce rassemblement intersyndical, Paco Audije, représentant de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), a détaillé le soutien des fédérations européenne et internationale des journalistes aux syndicats français. Il a aussi inscrit ce soutien dans le cadre plus général de la liberté des journalistes et de la libre expression de la presse, durement malmenée pendant la guerre entre Israël et le Hamas.

Dans l'après midi, les syndicats de journalistes français ont porté au palais de l'Élysée leur «Appel du centenaire» dans un courrier adressé au chef de l'État et à ses conseillers chargés du suivi des médias et des affaires sociales.

**Pierre Nouvelle**



### JOURNÉE SYNDICALE D'ÉTUDES HISTORIQUES

**Jeudi 13 novembre 2014 aura lieu au Centre de formation des journalistes une journée de travail sur le syndicalisme des journalistes au XX<sup>e</sup> siècle. Un temps de réflexion indispensable pour guider notre action présente.**

Cette journée initiée par Denis Ruellan, maître de conférences de l'université Rennes I et Jacqueline Papet, syndicaliste CFDT, fait suite à la recherche menée par un groupe de travail intersyndical sur l'histoire des journalistes CFDT et de la fédération Ftilac-CFDT.

Autour du thème : Convergences et divergences entre syndicats de journalistes au XX<sup>e</sup> siècle, plusieurs communications auront lieu sur la loi Cressard de 1974 (pigistes), la mobilisation intersyndicale dans l'audiovisuel dans les années 1960-70, la lutte pour la défense de l'abattement fiscal, l'Ajis (association des journalistes de l'info sociale) et les syndicats, les relations syndicats de journalistes-organisations syndicales ouvrières, l'unité en débat entre 1960-80. Cette journée arrivera à point après la publication récente Le Jour-

nalisme défendu, fruit des recherches de Denis Ruellan publié aux Presses universitaires de Rennes. L'universitaire a étudié les premières années des syndicats de journalistes CFDT, CGT et SNJ. Il atteste, preuves historiques à l'appui, que le Syndicat des journalistes français (qui s'intégrera à la CFTC en 1919 puis continuera au sein de la CFDT) est bien le plus ancien syndicat de journalistes en particulier, et même un des premiers syndicats de salariés tout court (bien avant la création de la confédération CGT en 1895 et le SNJ né en 1918).

Les archives du SJF et de ses successeurs CFTC et CFDT restent encore à explorer. Toute bonne volonté pour étudier un moment de cette histoire sera la bienvenue.

**P. N.**

## COMMISSION ARBITRALE : UNE JURIDICTION AU SERVICE DES JOURNALISTES

Fusions, concentrations, titres qui disparaissent... Depuis plusieurs années, la presse française (écrite, audiovisuelle, agences ou internet) est entrée dans une zone de turbulences. Et souvent, les journalistes en font les frais avec des licenciements à la chaîne.

Face à ces évolutions, les journalistes doivent se battre pour faire respecter leurs droits : la Commission arbitrale est l'un des éléments qui va les y aider.

La Commission arbitrale, créée par la loi de 1935 instituant un statut pour les journalistes, est une juridiction dérogatoire au droit commun puisqu'elle se substitue au Conseil de prud'hommes pour fixer le montant de l'indemnité de licenciement.

### DANS QUELS CAS LA SAISIR ?

La Commission arbitrale statue uniquement sur le **montant** de l'indemnité de licenciement dans deux cas précis :

- **1** lorsque le journaliste a plus de 15 ans d'ancienneté dans l'entreprise et ce, quel que soit le motif du licenciement : suppression de poste, insuffisance professionnelle, perte de confiance...mais aussi en cas de mise en jeu de la clause de conscience ou de la clause de cession.

Dans ce cas, la commission déterminera l'indemnité due pour les années après 15 ans, l'employeur ayant déjà généralement versé l'indemnité pour les 15 premières années (soit 15 mois de salaire). Il n'y a pas de règle absolue, pas de barème pour ces années au-delà des 15 premières : pour chaque cas qui lui est soumis, la commission examine les spécificités de la situation du journaliste ; elle peut donc décider de n'accorder qu'un mois par année, mais aussi juger que le journaliste licencié doit toucher plus... ou moins.

- **2** lorsque le journaliste est licencié pour faute grave ou pour fautes répétées, quelle que soit son ancienneté.

Le montant de l'indemnité peut alors être équivalent à ce qui est versé habituellement (un mois par année de présence), mais la commission peut décider de réduire, voire de supprimer complètement l'indemnité.

La commission ne pouvant fixer qu'un montant d'indemnité, il ne doit pas y avoir de litige sur le fond.

Ainsi, la commission ne peut statuer que si la qualité de journaliste, l'existence d'un contrat de travail, l'ancienneté en tant que journaliste sont clairement établis et ne sont pas contestés par l'employeur : elle n'a pas le pouvoir de qualifier le contrat et l'emploi du salarié. Si le moindre doute existe, il faut donc commencer par aller devant les prud'hommes pour faire reconnaître son statut de journaliste et l'existence d'un contrat de travail. Faute de quoi, la commission sera obligée de surseoir à statuer et c'est autant de temps de perdu.

Même chose pour la qualification de la rupture (licenciement ou démission?) si les parties divergent sur ce point.

La commission ne peut pas non plus statuer sur d'autres demandes liées à la rupture : préavis, dommages et intérêts pour licenciement abusif, reliquat de congés payés ou de 13<sup>ème</sup> mois... Toutes ces demandes doivent être effectuées devant les prud'hommes.

Enfin, elle ne se prononcera pas non plus sur la réalité d'un cas d'ouverture de clause de conscience ou de cession.

### QUI SONT LES ARBITRES ?

La commission est composée de cinq arbitres :

- deux sont désignés par les organisations professionnelles d'employeurs ;
- deux autres le sont par un syndicat de journalistes et disposent d'un droit d'absence rémunérée par leur entreprise de 2 jours par mois.

Elle est présidée par un haut fonctionnaire ou un haut magistrat en activité ou en retraite.

Les employeurs désignent généralement des arbitres appartenant à la forme de presse concernée par le litige : des adhérents du SPQN pour une affaire concernant un quotidien national, du SEPM pour un mensuel ou un hebdo, du SPQR pour la presse quotidienne régionale... Si l'organisation patronale ne désigne pas d'arbitres, ceux-ci seront nommés par le président du tribunal de grande instance saisi par l'organisation syndicale de journalistes.

De son côté, l'USJ/CFDT considérant que le droit du travail et la convention collective sont les mêmes dans toutes les entreprises, désigne des arbitres en fonction de leurs compétences juridiques et de leur expérience de militant et qui n'appartiennent donc pas forcément à la forme de presse.

Les quatre arbitres (patrons et journalistes) doivent s'entendre pour désigner le président ; ils sont six ou sept à assumer régulièrement cette fonction. En cas de désaccord entre les arbitres, c'est le président du Tribunal de grande instance qui sera chargé de cette désignation, mais cela n'arrive pratiquement jamais.

### COMMENT LA SAISIR ?

Même si rien n'interdit à l'employeur de le faire, c'est, dans la plupart des cas, le journaliste qui demandera une réunion de la commission. Pour cela, un seul moyen, s'adresser à un syndicat de journalistes (la CFDT de préférence), seul habilité à faire une telle demande. Inutile de vous adresser directement à la commission, rue La Fayette, son secrétariat vous renverra immédiatement sur un syndicat.

Il vous faut donc adresser un courrier ou un mail à l'USJ indiquant bien sur vos nom et adresse, mais aussi les dates d'entrée et de sortie, les nom et adresse de l'employeur et la nature de la demande (plus de 15 ans ou faute grave).

L'USJ/CFDT contacte alors les militants siégeant habituellement (ils sont six) ; aussitôt (cela prend quelques jours) que deux d'entre eux se sont portés volontaires, elle écrit au secrétariat de la commission pour lui demander une réunion et lui proposer le nom du président. Le secrétariat transmet alors cette demande à l'organisation patronale concernée pour qu'elle désigne ses arbitres.

Une fois que les quatre arbitres se sont mis d'accord sur le nom du président, une date d'audience est fixée en fonction des disponibilités des uns et des autres : cela peut être entre deux et six mois.

De votre côté, il faut rédiger un mémoire expliquant votre demande qui doit être chiffrée précisément. L'assistance d'un avocat n'est pas obligatoire, mais elle est fortement conseillée dans les affaires un peu compliquées. Ce mémoire doit être établi en sept exemplaires : le secrétariat en transmet un à l'employeur, un à chaque arbitre et en conserve un en archives. L'employeur, aussitôt qu'il l'a reçu, doit rédiger son mémoire en réponse : s'il ne le fait pas rapidement, le secrétariat le relancera en lui fixant une date butoir.

**Jean-Jacques Nerdenne**

À noter : pour faire face à ses frais de fonctionnement, la commission demandera 310 euros à chacune des parties.

**Des demandes en hausse.** Le nombre de saisines de la commission arbitrale n'a pas cessé d'augmenter depuis une vingtaine d'années : d'environ 65 cas au début des années 90, on est passé aujourd'hui à plus de 200, essentiellement des clauses de conscience et des licenciements économiques.

## PQN : REMOUS ET TURBULENCES DANS LES NATIONAUX

Sauvé in extremis durant l'été, « Libération » survivra-t-il au plan drastique de redressement programmé par ses actionnaires et repreneurs? Patrick Drahi, le patron de Numéricable et de l'opérateur téléphonique SFR, a certes fourni les 18 millions d'euros nécessaires au quotidien pour faire face à ses échéances financières. Cette prise de contrôle préfigure un plan de départs massif évalué à une cinquantaine de postes, à la faveur de la clause de cession, dans une équipe qui compte 190 journalistes. Le retour de Laurent Joffrin à la tête de la rédaction s'accompagne de la nomination d'un «second», Johan Huffnagel, directeur délégué chargé plus spécifiquement de « la refonte des contenus » et de « l'organisation du titre ». Le développement du numérique est avancé comme l'alternative à la chute drastique de la diffusion qui est tombée en juin à 94 400 exemplaires - à peine plus que La Croix- dont 28 115 ventes au numéro.

La délicate réorganisation des rédactions qui devait accélérer le développement des activités numériques est aussi à l'origine de la crise interne de direction survenue en mai au « Monde ». La nouvelle équipe, dirigée par Gilles Van Kote qui a succédé à Natalie Nougayrède, a toujours pour mission de réorienter une partie de la rédaction



## UGH : « L'URBAIN, GRATUIT, HEBDOMADAIRE » DE LA DEPECHE DU MIDI

Face à l'érosion galopante de l'audience du journal papier, la direction de « La Dépêche du Midi » a scruté les tendances stratégiques pour tenter, d'ici 7 à 8 ans, de continuer à exister. Car, plusieurs phénomènes conjugués font baisser l'audience. Et les projections avancées par la direction parlent d'une perte de 200.000 lecteurs d'ici à 2025.

Le journal « Urbain, Gratuit, Hebdomadaire » pourrait bien être le sauveur. Il s'agit d'un produit rédactionnel papier, hebdomadaire strictement toulousain. La direction, qui a déjà connu la dégringolade ou le pur échec d'autres produits, sait combien les ventes sont difficiles à Toulouse. Difficultés auxquelles s'ajoutent la disparition des points de ventes traditionnels ou l'installation d'autres dans des endroits moins probables. Avec UGH, la direction a fait le choix d'un journal gratuit reposant à 100% sur les recettes publicitaires, distribué le samedi.

La nouveauté est que le produit, plus proche de la publicité que du journal, sera confectionné par un pigiste grâce à ce qu'il trouvera sur internet ou ce qu'il piochera sur la depeche.fr sans demander la permission aux journalistes rédacteurs d'articles pour le papier.

**Francine Depeyre**

« papier », soit un peu plus d'une cinquantaine de postes, vers le Net. Un accord encadrant cette restructuration controversée avait été signé par la majorité des syndicats, dont la CFDT. Parallèlement, la direction a obtenu, en contrepartie d'une prime, la révision de l'accord sur le temps de travail, avec la réduction de 12 jours de RTT, dont 3 consacrés à la formation. Outre la baisse de ses recettes publicitaires, le quotidien subit une chute sévère de ses ventes au numéro qui sont tombées à 63 340 exemplaires en juin - elles dépassaient les 100 000 exemplaires en 2010 - pour une diffusion globale de 271 200 exemplaires. Une partie de cette baisse est compensée par les abonnements directs à la version numérique du site. Alors que le quotidien est imprimé partiellement à Toulouse et à Montpellier, la cession de l'imprimerie d'Ivry a été annoncée pour 2015.

Les difficultés du Monde n'empêchent pas le groupe dirigé par Pierre Bergé, Xavier Niel et Mathieu Pigasse de poursuivre ses projets dans les médias. Repreneur du « Nouvel Observateur », le « trio » a aussi fait des avances en direction de la chaîne LCI que TFI envisage de céder après le rejet prononcé par le CSA du passage au gratuit sur la TNT.

**Michel Delberghe**

## PQR : LE CREDIT MUTUEL VEUT CREER UNE « AGENCE DE PRESSE »

Le groupe bancaire Crédit Mutuel est un mastodonte dans le paysage médiatique français. Avec son groupe Ebra (Est Bourgogne Rhône-Alpes), il détient presque l'intégralité des titres de PQR de la moitié est de la France (Le Dauphiné Libéré, Le Progrès, Le Bien Public, Le JSL, Le Républicain Lorrain, L'Est Républicain, L'Alsace, Les DNA...) Soit 1,2 million d'exemplaires pour 8 millions de lecteurs.

Fin 2012, la banque mutualiste a créé un bureau à Paris (le Big) pour fournir les pages d'informations générales (IG) à l'ensemble de ses dix journaux. Une quinzaine de journalistes des différents quotidiens y ont été détachés. Les pages IG sont ainsi livrées clés en main à chacun des titres. Résultat : les journaux n'ont plus aucune mainmise sur ces pages dont le contenu est le même, d'Avignon à Strasbourg en passant par Lyon et Nancy. Même la direction a fait les frais de cette politique de mutualisation à grande échelle : il n'y a plus qu'un directeur général pour les éditions du Progrès, du Bien Public et du JSL, un rédacteur en chef unique pour l'Est Républicain et le Républicain Lorrain, comme pour l'Alsace et les DNA.

Prochaine étape, le multimédia. Début 2015, un pôle web Ebra sera créé au sein du Big pour alimenter les sites des quotidiens. Supprimant encore de nouveaux postes dans les agences... Et comme le Crédit Mutuel est aussi et surtout une banque, le grand patron Michel Lucas entend aujourd'hui faire du profit. Il souhaite transformer le Big en «agence de presse». Tout cela dans l'unique but de vendre ses contenus IG à d'autres journaux de PQR, dont plusieurs ont déjà frappé à sa porte (Sud-Ouest, La Dépêche du Midi, La Provence, Paris-Normandie...). Et la méthode est plutôt brutale : il impose aux journalistes du Big de démissionner de leurs quotidiens respectifs pour intégrer cette nouvelle structure, sous menace d'être muté. Bref, la méthode Lucas !

**Hakima Bounemara**

## FRANCE TV : AMBIANCE FIN DE RÈGNE

**Depuis plusieurs mois maintenant, défraie la chronique une information judiciaire instruite par le juge Renaud Van Ruymbeke, concernant d'éventuels « délits de favoritismes ou de prises illégales d'intérêts » touchant des dirigeants actuels ou passés de France Télévisions avec le groupe Bygmalion. Les organisations syndicales SNPCA-CGC et CFDT Médias sont respectivement à l'origine de la plainte et partie civile.**

L'instruction met chaque jour en lumière les rapports troubles entre Francetv, les milieux d'affaires et les entourages politiques. C'est essentiellement l'UMP dont il est question, et plus particulièrement les amis de JF Copé, mais il est vrai aussi que l'ancien directeur financier de Francetv a voulu se recaser comme directeur de cabinet de la ministre de la Culture. La liste des opérations financières suspectes serait longue et, mis bout à bout, ce sont des millions d'euros qui s'évaporent chaque année, avec deux victimes :

- ▶ le téléspectateur-contribuable qui ne peut profiter de cet argent envolé pour une indispensable amélioration des programmes,
- ▶ le salarié de Francetv, confronté depuis 2009 à une opération de fusion des chaînes en un groupe tentaculaire et abstrait dont il subit la complexification et la bureaucratisation à l'extrême. Et il se trouve sidéré quand il voit d'un côté les efforts qu'on lui fait subir par un discours culpabilisateur, et de l'autre la bagagerie financière d'une direction aussi autoritaire que discréditée.
- ▶ En deux ans ce sont 10% des effectifs de Francetv, au premier rang desquels les salariés précaires qui auront été supprimés, sans même un plan stratégique justifiant ce plan social qui ne dit pas son nom.

La CFDT et la CGC ont donc fini par réclamer à la représentation nationale et au gouvernement un audit des comptes du groupe FTV

ainsi qu'une remise à plat de sa gouvernance. Notamment en ce qui concerne l'engagement des dépenses, les critères d'utilisation des moyens de production internes et externes, l'organisation et la gestion managériale du groupe et, enfin, la définition d'un projet stratégique et industriel.

Une commission extérieure à l'entreprise, la commission Brucy, a par ailleurs remis un rapport sur ce que devrait être l'avenir de la principale chaîne de Francetv, France3, sans que l'on sache encore si la remise en cause de l'organisation actuelle de la chaîne régionale, qu'elle préconise, sera suivi d'effet ou pas. Cette incertitude est augmentée par la baisse des compensations financières jusque-là accordées par l'Etat pour compenser l'interdiction de la publicité après 20h, et les rumeurs d'un plan social plus drastique encore accroissent le mal-être des salariés jusque-là assez largement préservés des désastres sociaux de la presse en général.

Autant dire que la rentrée à Francetv ne s'annonce pas moins morose que dans le reste de la société française, mais avec cette particularité que l'action sociale y est encore efficiente et notamment par les moyens juridiques.

Pierre Bouchenet



## EXPOSITION : CINQUANTE PORTRAITS DE MILITANTS PAR OLIVIER CLÉMENT

Pour les 50 ans de la CFDT, notre confrère Olivier Clément a eu l'idée de faire le portrait de 50 militants. Autant de visages en noir et blanc de femmes et d'hommes, photographiés in situ et sans effet au fil de 12 000 km de pérégrinations, qui donnent un bel aperçu de la famille CFDT.

Photographe à l'écoute, Olivier Clément a voulu aussi, pour une fois, recourir au texte. Laissant chacun choisir son thème d'action syndicale, il a collecté des témoignages qui en disent long sur la diversité des combats : lutte contre la discrimination, quête de représentativité, 35 heures bien sûr, mais aussi lutte contre l'esclavage moderne, aide à la reconversion... On y retrouve même les Lip et Solidarnosc.

À voir tout le mois de novembre à l'immeuble des Fédérations, 47-49 avenue Bolivar, Paris 19°.

### PROFESSION JOURNALISTES N°314

USJ - CFDT  
 47-49 avenue Simon Bolivar 75019 Paris  
 Tél. : 01 56 41 54 20  
 Email : [journalistes@f3c.cfdt.fr](mailto:journalistes@f3c.cfdt.fr)  
[www.journalistes-cfdt.fr](http://www.journalistes-cfdt.fr)  
 Directeur de la publication :  
**Gérard Fourgeaud**  
 Ont collaboré à ce numéro :  
**Isabelle Bordes, Pierre Bouchenet, Hakima Bounemara, Xavier Brouet, Thierry Brousseau, Olivier Clément, Jean-François Cullafroz, Michel Delberghe, Francine Depeyre, Coralie Dupont, Michel Garicoix, Richard Hecht, Jean-Jacques Nerdenne.**  
 Conception graphique : **Jonathan Cohen**  
 Impression : **Promoprint**, Paris 18°  
 ISSN : 1163-1567 CPPAP : 1545 D 73

**Pour recevoir l'information CFDT Journalistes, directement et personnellement par mail :**

Mail : .....  
 Nom : ..... Prénom : .....  
 Média : .....

à envoyer à **CFDT JOURNALISTE**, 47 avenue Simon Bolivar 75019 PARIS,  
 ou par mail : [journalistes@f3c.cfdt.fr](mailto:journalistes@f3c.cfdt.fr)